

Séance ordinaire du Conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 8 octobre 2019 à 19h à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de la mairesse, Madame Sonia Fontaine.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard – district #1
Robert Kennedy – district #2
Vicky Cloutier – district #3
Patrick Beauchamp – district #4
Barbara Legault – district #5
Tony Victor – district #6

La directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Adoption du procès-verbal du 10 septembre 2019
- 3.- Adoption des comptes à payer au 30 septembre 2019

ADMINISTRATION

- 4.- Affectation de surplus anticipé de l'exercice 2019/projet d'aménagement de mesures d'apaisement de la circulation/adoption
- 5.- Appropriation au surplus accumulé non affecté/remboursement du ministère de la Sécurité publique
- 6.- Assurances générales de la Municipalité/renouvellement du contrat 2020
- 7.- Cession d'actif – partie du lot 2 126 575/autorisation de signature
- 8.- Inondations historiques printanières 2019/autorisation d'acceptation de cessions de terrains
- 9.- Inondations historiques printanières 2019/engagement d'acquisition d'immeubles
- 10.- Inondations historiques printanières 2019/mandat professionnel relativement aux cessions d'immeubles

LOISIRS

- 11.- Liste des employés syndiqués engagés aux loisirs pour la saison automnale 2019/adoption
- 12.- Aménagement du parc Édouard-Champagne/honoraires professionnels en architecture du paysage/nouveaux aménagements/autorisation de paiement

VOIRIE

- 13.- Achat d'un véhicule de type Argo et d'une remorque Maxi-Roule/Autorisation
- 14.- Travaux de pavage 2019 – Diverses rues (Phase I) – (Rue de la Plage, 17^e et 24^e Avenue et 21^e Rue)/décompte progressif #2/autorisation de paiement
- 15.- Travaux de pavage 2019 – Diverses rues (Phase II) – (15^e Avenue et boul. Proulx)/décompte progressif #1/autorisation de paiement

HYGIÈNE DU MILIEU

- 16.- Grenier populaire des Basses-Laurentides/entente relative à la récupération des meubles à domicile/autorisation de signature

SÉCURITÉ

- 17.- Avis de motion et présentation du projet/règlement 380-58-19 amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement
- 18.- Dépôt du plan de sécurité civile mis à jour au 30 septembre 2019/
adoption
- 19.- Réponses aux questions de la séance précédente
- 20.- Communication de la mairesse
- 21.- Communication des conseillers
- 22.- Période de questions
- 23.- Levée de la séance

19-10-156 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-10-157 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 SEPTEMBRE 2019

Il est PROPOSÉ par Tony Victor
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

QUE le procès-verbal du 10 septembre 2019 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-10-158 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 30 SEPTEMBRE 2019

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présentés sur la liste établie au 30 septembre 2019 au montant de 107 553,43 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 30 septembre 2019 au montant de 436 091,97 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-10-159 AFFECTATION DE SURPLUS ANTICIPÉ DE L'EXERCICE 2019/PROJET D'AMÉNAGEMENT DE MESURES D'APAISEMENT DE LA CIRCULATION/ADOPTION

CONSIDÉRANT l'aide financière de 274 607 \$ accordée à la Municipalité par le ministre des Transports, dans le cadre du projet d'aménagement de mesures d'apaisement de la circulation;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la Municipalité doit être égale à la somme de l'aide financière accordée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité prévoit un surplus anticipé de ses revenus par rapport aux prévisions budgétaires dans le poste – droits sur les mutations immobilières, selon les estimés de revenus en date du 17 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Barbara Legault

D'AFFECTER au surplus accumulé affecté, une somme de 274 607 \$ à même le surplus anticipé de l'exercice 2019; cette affectation servira à la partie assumée par la Municipalité, dans le cadre du projet d'aménagement de mesures d'apaisement de la circulation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-10-160 APPROPRIATION AU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ/REMBOURSEMENT DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT QU'une réclamation pour le remboursement des dépenses encourues lors des inondation au mois de mai 2017 a été faite auprès du ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE cette réclamation incluait les travaux d'urgence qui ont été effectués à la digue végétale, et qui avaient alors été assumés par une affectation du surplus accumulé non affecté;

CONSIDÉRANT QU'une avance de 100 000 \$ nous avait été versée, lors de notre première réclamation;

CONSIDÉRANT le montant final de 129 965,88 \$ qui nous a été remboursé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

D'APPROPRIER une somme de 73 636,42 \$ au surplus accumulé non affecté, représentant la portion remboursée des travaux d'urgence, effectués à la digue végétale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-10-161 ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA MUNICIPALITÉ/RENOUVELLEMENT DU CONTRAT 2020

Il est PROPOSÉ par Tony Victor
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

098

DE renouveler le contrat d'assurances générales de la Municipalité pour l'année 2020, avec la firme Assurance Jones Inc., représentant autorisé de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ), pour un montant de 79 768 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-10-162 CESSION D'ACTIF – PARTIE DU LOT 2 126 575/AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE le Conseil municipal de Pointe-Calumet accepte la cession d'une partie du lot 2 126 575, soit 25%, en faveur de la Municipalité, par le cédant Monsieur Pierre G. Guindon, et ce, pour la somme de zéro dollar (0,00 \$);

DE mandater le bureau LRV notaires afin d'effectuer la transaction de cession du lot 2 126 575 ;

QUE la mairesse et la directrice générale, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat à intervenir et tout autre document relatif à ce dossier.

Il est bien entendu que les frais reliés à ce dossier sont à la charge de la Municipalité de Pointe-Calumet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-10-163 INONDATIONS HISTORIQUES PRINTANIÈRES 2019/AUTORISATION D'ACCEPTATION DE CESSIONS DE TERRAINS

CONSIDÉRANT les inondations historiques qui se sont produites sur le territoire de la Municipalité de Pointe-Calumet au printemps 2019;

CONSIDÉRANT la déclaration d'une zone d'intervention spéciale sur notre territoire par le Gouvernement du Québec par le décret 817-2019, le 12 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'ampleur des dommages ne permet pas à certains sinistrés de réparer ou de reconstruire leur résidence;

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir l'allocation de départ, le propriétaire peut céder à la Municipalité de Pointe-Calumet, et ce, pour la somme nominale de 1\$, la propriété où la résidence ne peut être conservée;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite que la procédure de cessions de terrains soit accélérée afin d'aider le propriétaire à obtenir rapidement son allocation de départ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Vicky Cloutier

QUE le Conseil autorise la directrice générale à accepter les cessions de terrains et à signer tout document confirmant que le cessionnaire a réalisé toutes les conditions nécessaires pour se prévaloir de l'allocation de départ, notamment d'avoir obtenu un permis de démolition et d'avoir effectué tous les travaux requis, le tout tel que décrit au *Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents* dans les municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-10-164

INONDATIONS HISTORIQUES PRINTANIÈRES 2019/ENGAGEMENT D'ACQUISITION D'IMMEUBLES

CONSIDÉRANT les inondations historiques qui se sont produites sur le territoire de la Municipalité de Pointe-Calumet au printemps 2019;

CONSIDÉRANT la déclaration d'une zone d'intervention spéciale sur notre territoire par le Gouvernement du Québec par le décret 817-2019, le 12 juillet 2019;

CONSIDÉRANT le décret 817-2019 et ses modalités d'allocations de départ;

CONSIDÉRANT QUE l'ampleur des dommages ne permet pas à certains sinistrés de réparer ou de reconstruire leur résidence;

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir l'allocation de départ, le propriétaire peut céder à la Municipalité de Pointe-Calumet, et ce, pour la somme nominale de 1\$, la propriété où la résidence ne peut être conservée;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Tony Victor
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE le Conseil entérine les cessions d'immeubles intervenues entre des propriétaires d'immeubles visés par les allocations de départ du *Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents*, et la Municipalité de Pointe-Calumet, à savoir :

- Les lots 2 128 127, 2 609 961, 2 609 962 et 2 609 963 du cadastre du Québec à l'adresse 185, 5^e Avenue;
- Les lots 2 128 105, 2 680 653 et 2 680 654 du cadastre du Québec à l'adresse 200, 5^e Avenue;
- Les lots 1 732 208 et 1 734 994 du cadastre du Québec à l'adresse 381, avenue René.

QUE le Conseil s'engage à acquérir les terrains visés par la présente;

QUE le Conseil s'engage à modifier sa réglementation applicable de façon à interdire toute construction ou infrastructure tant que subsistera un danger pour la sécurité des personnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

INONDATIONS HISTORIQUES PRINTANIÈRES 2019/MANDAT PROFESSIONNEL RELATIVEMENT AUX CESSIONS D'IMMEUBLES

19-10-165 CONSIDÉRANT les inondations historiques qui se sont produites sur le territoire de la Municipalité de Pointe-Calumet au printemps 2019;

CONSIDÉRANT la déclaration d'une zone d'intervention spéciale sur notre territoire par le Gouvernement du Québec par le décret 817-2019, le 12 juillet 2019;

CONSIDÉRANT le décret 817-2019 et ses modalités d'allocations de départ;

CONSIDÉRANT QUE l'ampleur des dommages ne permet pas à certains sinistrés de réparer ou de reconstruire leur résidence;

CONSIDÉRANT QUE des terrains seront cédés à la Municipalité dans le cadre du *Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

DE mandater le bureau de l'Étude des Notaires Cataphard afin d'effectuer les transactions de cessions d'immeubles découlant du *Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents*;

QU'une réclamation des honoraires professionnels visés soit transmise au Ministère de la Sécurité publique (MSP) dans le cadre des dépenses admissibles au remboursement des frais engagés par la Municipalité relativement à la gestion des inondations printanières 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-10-166 LISTE DES EMPLOYÉS SYNDIQUÉS ENGAGÉS AUX LOISIRS POUR LA SAISON AUTOMNALE 2019/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Vicky Cloutier

QUE la liste des employés syndiqués engagés aux loisirs pour la saison automnale 2019, soit adoptée, à savoir:

➤ **Surveillance de plateaux, à compter du ou vers le 9 septembre 2019**

- Maika Thérien
- Serge Larose
- Virginie Jasmin
- Pénélope Sansregret

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DU PARC ÉDOUARD-CHAMPAGNE/HONORAIRES
PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DU PAYSAGE/NOUVEAUX
AMÉNAGEMENTS/AUTORISATION DE PAIEMENT

19-10-167

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

D'AUTORISER le paiement au montant de 574,88 \$ (taxes incluses), à la firme Atelier espace b, lequel représente les honoraires professionnels en architecture du paysage pour de nouveaux aménagements, dans le cadre de l'aménagement du parc Édouard-Champagne.

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 481-18 ainsi que par la subvention dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-10-168

ACHAT D'UN VÉHICULE DE TYPE ARGO ET D'UNE REMORQUE MAXI-
ROULE/AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac a procédé à l'achat d'un véhicule de type Argo Frontier 6 X 6 SE 2018, d'une remorque Maxi-Roule 2019 ainsi que les équipements s'y rattachant, et ce, pour un montant net de 18 524,90 \$;

CONSIDÉRANT QUE ces équipements font partie de l'entente relative à l'achat conjoint et le partage d'équipements entre les municipalités de Pointe-Calumet et Saint-Joseph-du-Lac;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 5 700 \$ a été payée à même les activités de fonctionnement par la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac et que le résiduel de 12 824,90 \$ sera assumé par nos deux municipalités, soit 50 % du résiduel chacune;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Tony Victor
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER le paiement de 6 412,45 \$ à la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac pour l'achat d'un véhicule de type Argo, de la remorque et des équipements.

Cette dépense sera assumée par le surplus accumulé affecté à l'aqueduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-10-169

TRAVAUX DE PAVAGE 2019 – DIVERSES RUES (PHASE I) – (RUE DE LA
PLAGE, 17^E ET 24^E AVENUE ET 21^E RUE)/DÉCOMPTE PROGRESSIF #2/
AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER le paiement au montant de 18 608,37 \$ (taxes incluses), à la firme Uniroc Construction Inc., lequel représente le décompte progressif #2, dans le cadre des travaux de pavage 2019 – Diverses rues (Phase I) – (Rue de la Plage, 17^e et 24^e Avenue et 21^e Rue).

La présente dépense est assumée par le règlement d'emprunt 461-15, dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018, afin d'atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-10-170 TRAVAUX DE PAVAGE 2019 – DIVERSES RUES (PHASE II) – (15^E AVENUE ET BOUL. PROULX)/DÉCOMPTE PROGRESSIF #1/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Barbara Legault

D'AUTORISER le paiement au montant de 156 403,76 \$ (taxes incluses), à la firme Constructions Anor (1992) Inc., lequel représente le décompte progressif #1, dans le cadre des travaux de pavage 2019 – Diverses rues (Phase II) – (15^e Avenue et boul. Proulx).

La présente dépense est assumée par le règlement d'emprunt 461-15, dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018, afin d'atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-10-171 GRENIER POPULAIRE DES BASSES-LAURENTIDES/ENTENTE RELATIVE À LA RÉCUPÉRATION DES MEUBLES À DOMICILE/AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, l'entente à intervenir avec le Grenier populaire des Basses-Laurentides relativement à la récupération des meubles à domicile, pour la période du 1^{er} novembre 2019 au 31 octobre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-10-172 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET/RÈGLEMENT 380-58-19 AMENDANT LE RÈGLEMENT 380-97 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Un avis de motion est donné par le conseiller Patrick Beauchamp, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté, un règlement amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement.

La directrice générale présente le projet de règlement amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement, en y ajoutant des panneaux d'arrêt à l'annexe « A ».

DÉPÔT DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE MIS À JOUR AU 30 SEPTEMBRE
2019/ADOPTION

19-10-173

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2-3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle ou anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Pointe-Calumet reconnaît que la Municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le Conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du Conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la Municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Tony Victor

QUE le plan de sécurité civile de la Municipalité, préparé par la directrice générale, Madame Chantal Pilon, soit adopté;

QUE Madame Chantal Pilon soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la Municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

COMMUNICATION DE LA MAIRESSE

COMMUNICATION DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

19-10-174 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Tony Victor

QU'À 19h57, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SONIA FONTAINE, mairesse

CHANTAL PILON, directrice générale